



Jeudi 20 février 2020

Cités éducatives :

4 410 000 € sur 3 ans pour la réussite des enfants et des jeunes des quartiers prioritaires de Marseille et Port-de-Bouc

L'État accompagnera avec près de 4,4 millions d'euros les Cités éducatives mises en place dans les quartiers prioritaires des Bouches du Rhône pour la période 2020-2022.

Dans les Bouches du Rhône, les villes de Marseille et Port de Bouc ont depuis la rentrée 2019 déjà mis en place de telles Cités éducatives pour fédérer tous les acteurs actifs dans le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire (acteurs éducatifs, associatifs, culturels, sportifs, familles) pour accompagner chaque jeune depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle.

Les moyens financiers supplémentaires annoncés aujourd'hui : **3,6 M€ pour les trois Cités éducatives de Marseille (Marseille-Nord, Centre-Ville et Malpassé-Corot) et 810 000 € pour Port-de-Bouc sur 3 ans**, renforceront la dynamique qui s'observe déjà sur le terrain. Au total, les quatre cités éducatives du département bénéficieront d'un budget d'un peu plus de 4,4 millions d'euros pour la période 2020 à 2022.

Ces moyens permettront de financer des actions concrètes, pour conforter le rôle de l'école, promouvoir la continuité éducative dans les quartiers, et ouvrir le champ des possibles aux enfants et aux jeunes. Ces plans d'actions seront déployés en partenariat avec les collectivités, L'État et les associations.

Au niveau national, après un fonds d'amorçage de 8 millions d'euros en 2019, le ministère de la ville déléguera dès 2020 et pendant trois ans aux préfets près de 30 millions d'euros par an pour les 80 Cités éducatives pour alimenter les plans d'actions.

CONTACT PRESSE

Service de la communication interministérielle – 04 84 35 40 00

Retrouvez le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône

www.bouches-du-rhone.gouv.fr – www.paca.gouv.fr – [@prefet13](https://twitter.com/prefet13)